

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2001

Québec, le 10 septembre 2001

Monsieur Yvon Tousignant
Directeur du Collège constituant de L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
210, Boul. L'Ange-Gardien
L'Assomption (Québec) J5W 4M5

Objet : Rapport de suivi de l'évaluation de la composante de formation générale des programmes de DEC

Référence : l'envoi de M. Robert Howe du 5 juillet 2001

Monsieur le Directeur,

La Commission a analysé, lors de sa séance du 4 septembre dernier, le rapport de suivi de l'évaluation de la composante de formation générale des programmes de DEC offerts par votre établissement, transmis par M. Robert Howe le 5 juillet dernier. Voici les résultats de l'analyse de la Commission.

Le rapport d'évaluation de la Commission comportait deux recommandations. En premier lieu, il était recommandé au Cégep «de voir au respect des règles de sa PIEA, notamment en ce qui concerne : 1- l'évaluation de tous les objectifs visés par les cours et l'utilisation des critères de performance correspondants; 2- la pondération et l'équivalence des évaluations». La Commission a pris note des trois mesures adoptées par le Cégep pour améliorer la gestion des plans de cours : la conception d'un cadre général de présentation des plans de cours; l'élaboration d'une grille d'analyse des plans de cours; la mise au point d'un processus de gestion des plans de cours : les départements adoptent tous leurs plans de cours avant de les remettre à la direction. La Commission a aussi noté que les Départements de français, de philosophie et d'anglais ont mis au point des plans cadres pour chacun de leurs cours de formation générale. Enfin, la Commission a relevé que la PIEA du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a été révisée en profondeur, en juin 2001, pour tenir compte du nouveau statut du Collège et qu'elle contient des «dispositions explicites qui favorisent l'équivalence des évaluations, la cohérence de la pondération et l'évaluation de l'ensemble des objectifs des cours». La Commission prend pour acquis que le Cégep apportera à la grille d'analyse des plans de cours les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour la rendre conforme à la PIEA révisée.

En second lieu, la Commission recommandait à la direction du Cégep «d=assumer le leadership pédagogique nécessaire pour que les diverses instances concernées parviennent à une vision claire et partagée du rôle et des objectifs de la formation générale». Parmi les nouvelles structures mises en place avec le changement de statut du Collège, intervenu depuis, le comité de formation générale, constitué en mars 2001, est particulièrement susceptible de faciliter l'émergence d'une vision commune de la formation générale. Ce comité, composé d'au moins un enseignant représentant chacune des quatre disciplines de la formation générale commune, a pour mandat, entre autres : la promotion et la valorisation de la formation générale; l'intégration de ses objectifs dans l'épreuve synthèse de programme; la concertation avec les autres partenaires des programmes dans le cadre des comités de programme. Par ailleurs, une autre mesure devrait contribuer à faciliter le travail de la direction : la mise en place d'une coordination à la vie pédagogique composée, notamment, d'un coordonnateur et d'une conseillère pédagogique.

Le rapport de suivi aborde également les suites données aux quatre suggestions formulées par la Commission. Des efforts ont été accomplis pour l'offre des cours de formation générale propre faisant vraiment le pont entre la formation générale et la formation spécifique (1^{re} suggestion). Cela s'est particulièrement vérifié en Philosophie. Des mesures ont été prises pour l'intégration de la formation générale dans les épreuves synthèses de programme (2^e suggestion). Ainsi, les Départements de sciences de la nature et de techniques juridiques ont conclu des ententes avec les Départements de français, de philosophie et d'anglais pour intégrer ces disciplines à l'épreuve synthèse des programmes de *Sciences de la nature* et de *Techniques juridiques*. Le Cégep s'est doté d'une Politique de perfectionnement des enseignants (3^e suggestion). Enfin, il a procédé à l'acquisition d'un certain nombre de ressources matérielles, dont : des projecteurs multimédia; quatre laboratoires informatisés; des documents pour la bibliothèque (4^e suggestion).

Au total, la Commission considère que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a donné des suites satisfaisantes aux recommandations et aux suggestions formulées sur la composante de formation générale de ses programmes de DEC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer

c.c. M. Robert Howe, Coordonnateur à la vie pédagogique